CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'élection du Bureau définitif

Paris, 7 juin.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Etienne, vice-président. Il n'y a qu'une vingtaine de députés en séance, et presque personne dans les tribunes du public.

M. Dupardin-Beaumetz est seul au banc du Gouvernement.

LA VERIFICATION DES POUVOIRS

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

La Chambre valide successivement M. Fournol (Saint-Afrique), Benaset Leblanc, Paul Morel (Vesoul).

Le Bureau définitif

Le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Benaset déclare qu'il n'est pas candidat aux fonctions de secrétaire de la Chambre.

ELECTION DU PRESIDENT

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du bureau définitif. Les députés défilent sans empressement à la tribune. Le scrutin d'ailleurs n'offre qu'un médiocre intérêt, puisqu'on connaît d'avance le résultat. Il est d'usage constant, en effet, à la Chambre, d'élire comme président définitif, le président provisoire.

Les urnes s'abstiennent, pendant que tous causent entre eux avec animation. Le scrutin ouvert à deux heures vingt est clos à 3 h. 20.

M. Brisson est élu

Après une suspension de séance, le président fait connaître le résultat du scrutin. Nombre de votants, 521; bulletins blancs ou nuls, 91; suffrages exprimés, 330; majorité absolue, 166. A obtenu: M. Henri Brisson, 304 suffrages.

Le PRÉSIDENT. — M. Henri Brisson ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, je le proclame président de la Chambre des députés. (Vifs applaudissements à gauche).

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

On procède alors à l'élection des quatre vice-présidents.

Un incident

Le scrutin est ouvert à 3 h. 20 et est clos à 4 heures. A ce moment se produit un incident assez vif. M. de Montebello, qui arrive alors que le scrutin est fermé, proteste vivement auprès du président, mais celui-ci objecte que le scrutin ne devait rester ouvert que pendant une demi-heure et qu'il est resté durant 40 minutes. MM. de Lasteyrie, Joseph Menard et Maurice Binder joignent leurs protestations à celle du député de Reims qui, en retournant dans l'hémicycle, est très ému.

M. Etienne, devant ces protestations, a un geste d'impuissance et répond que le scrutin étant clos, il n'y a rien à faire. La séance est suspendue pour le dépouillement des votes.

M. Dron est élu vice-président

A la reprise, le président fait connaître le résultat du scrutin. Nombre de votants: 442; bulletins blancs ou nuls, 5; suffrages exprimés, 437; majorité absolue, 219. Ont obtenu: MM. Etienne, 355; Pinon, 244; Bertieaux, 239; Dron, 229; J. Thierry, 195; Inopineau, 74.

Le PRÉSIDENT. — MM. Etienne, Pinon, Bertieaux et Dron ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame vice-présidents de la Chambre des députés. (Applaudissements à gauche).

L'ELECTION DES SECRETAIRES

Le scrutin pour la nomination des huit secrétaires est ouvert à 4 h. 10 et clos à 5 heures moins le quart. Les députés voient en assez grand nombre. MM. Brisson et Briand sont parmi les premiers. Le résultat du scrutin est le suivant: Nombre de votants, 527; bulletins blancs ou nuls, 10; suffrages exprimés, 517; majorité absolue, 260. Ont obtenu: MM. Paul Doumer, 397; Selves, 345; Aynard, 336; Lafferre, 312; Felix Chautemps, 291; Baltrand, 281; Pelisse, 265; Fourtou, 224.

Le PRÉSIDENT. — MM. Paul Doumer, Neron, Aynard, Lafferre, Felix Chautemps, Baltrand, Pelisse, Fourtou ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, je les proclame secrétaires de la Chambre des députés.

ELECTION DES QUESTEURS

On procède alors au scrutin pour la nomination de trois questeurs; il est terminé à 5 heures un quart, après une suspension de séance pour le dépouillement du scrutin. Le président en fait connaître le résultat. Nombre de votants, 414; bulletins blancs ou nuls, 3; suffrages exprimés, 411; majorité absolue, 206. Ont obtenu: MM. Saumande, 370 voix; Gustave Chapuis, 267; Durand (Aude), 217; Duclaux Monteil, 197; Collard, 185.

Le PRÉSIDENT. — MM. Saumande, Gustave Chapuis et Durand ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, je les proclame questeurs de la Chambre des députés. (Applaudissements à gauche). Tous les membres du bureau étant élus, je déclare la Chambre constituée.

Demain séance à 2 heures.

La séance est levée à 6 heures moins le quart.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 7 juin.

A LA CHAMBRE

Une interpellation

On sait que M. Velter vient d'adresser M. Barthou de sévères interpellations sur sa politique industrielle du gouvernement, et notamment sur le prix de vente légal et exorbitant des charbons aux chemins de fer. M. Velter demandera que cette interpellation soit jointe à celles qui seront discutées sur la politique générale.

LA H. P. pour les Grandes Commissions

Les pourparlers pour l'élection des grandes commissions ont abouti de faire, d'après les principes de la R. P., un nouveau tableau de répartition. Les représentants des groupes de gauche étaient convoqués aujourd'hui à cet effet. Les radicaux-socialistes n'ont pas répondu à la convocation. Ils manœuvrent pour faire échouer la proposition tendant au rapprochement du centre et du groupe progressiste. Ils tentent tout pour obtenir du moins des commissions les quels veulent continuer à faire élire. Une nouvelle réunion des chefs de groupe aura lieu lundi.

La vérification des pouvoirs

Le 2e bureau a conclu à la validation de l'élection de St. Leroy (Libéral), élu à St-Flour, contre M. Hugon, radical sortant. Le même bureau, statuant sur l'élection de M. Bernard (Rhône, radical), proclame élu, dans les conditions que l'on sait, contre M. Fontelle, progressiste, après le rejet de grands griefs produits contre cette élection et a conclu à la validation. Il a fixé à 11 voix la majorité de M. Bernard. Il a invalidé, depuis radical de la Gironde, a été nommé rapporteur.

L'élection de la 2e circonscription de Pau est revenue devant le 5e bureau où il est de la Commission. Ce bureau, ne trouvant proclame aucun élu. Le bureau se substituant à cette Commission, a proclamé élu M. de Lamarzelle, progressiste, qui a obtenu la majorité des suffrages exprimés. Il a conclu à la validation des opérations électorales.

La sous-Commission du 1er bureau à qui avait été renvoyée l'élection de M. Delcasse, à Foix, a, après avoir entendu M. Lafferre, l'adversaire malheureux de l'ancien ministre des Affaires étrangères, a conclu à la validation de M. Delcasse.

Le 1er bureau a examiné l'élection de M. Herriot, radical-socialiste, élu à Belley, contre M. Martelin, républicain de gauche. M. Martelin, qui conteste cette élection, allègue qu'un grand nombre de bulletins absolument transparents au nom de M. Herriot ont été trouvés au dépouillement. Ces bulletins facilement reconnaissables, auraient dû être annulés.

Le 1er bureau était saisi des élections de MM. Buret et d'Argenson, progressistes, qui ont battu à Loudun et à Châtellerault, MM. Ribouard et Godet, radicaux sortants. Il a conclu à la validation de M. Buret et a décidé de continuer son enquête pour M. d'Argenson.

Le 3e bureau, saisi des élections de la Corse, a conclu à la validation de M. Adriani, radical-socialiste, à Corte. Il a admis à siéger M. Balesi, conseiller de la Sarthe, qui n'avait pas été proclamé élu par la Commission de recensement, et il a ajourné à mercredi sa décision pour M. Pugliesi-Conti, élu à Ajaccio.

Nouvelles Militaires

NOMINATIONS. — Infanterie. — Réserve. — Les sous-lieutenants dont les noms suivent ont été promus au grade de lieutenant et ont été maintenus dans leur affectation actuelle:

Régiment d'infanterie de Cambrai: Cousin; — Régiment d'infanterie de Valenciennes: Douay, Derreumaux, Gabet, Jullany, Lazard, Mativat, Pinoteau et Wabrand; — Regiment de Cambrai: Sonion; — Régiment d'Arras: Louvet, Charvet et Maréchal; — Régiment de Stœmer de France, Bérenger, Hautefeuille et Lehuert; — Régiment de Dunkerque: Légrand; — Au 16e bataillon de chasseurs: de St-Léger.

CHEMIN DE FER DU NORD

M. Perrheim, ingénieur en chef des mines, en disponibilité, est remis en activité et chargé du contrôle de l'exploitation technique du réseau du Nord; M. Dacremont, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées de 2e classe à Paris, est chargé *en outre de ses attributions actuelles*, du contrôle de l'exploitation technique du réseau du Nord, premier arrondissement, et de l'inspection de la voie et des bâtiments des chemins de fer de l'Etat sixième arrondissement.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Fin d'un conflit

La grève des dix-neuf rameurs de l'établissement de MM. J. et A. Dubar, apprêteurs, 30, rue du Bois, qui avait entraîné le chômage d'environ 70 ouvriers, est terminée.

Les grévistes demandaient la réintégration d'un de leurs collègues congédié; ils n'ont pas obtenu satisfaction.

Il a été convenu que le travail reprendrait mercredi matin.

La grève des tissages Pollet

Nous croyons savoir qu'une réunion générale des ouvriers actuellement en grève appartenant aux tissages de MM. C. et G. Pollet, rues Nain et de Beaumont, aura lieu jeudi matin, à 9 heures dans une salle de la Coopérative « La Paix ».

Des décisions importantes y seraient prises.

DANS LES FILATURES A LANNOY ET A LYS

La situation est restée, mardi, semblable à celle des jours précédents dans les trois filatures en grève à Lannoy et à Lys. Des entrevues ont eu lieu au cours de la matinée dans les usines entre les patrons et des délégués des ouvriers.

Aucune entente n'avant pu se faire entre les parties au cours de ces entretiens, les délégations se sont retirées en déclarant que la grève allait continuer. Ce à quoi les industriels ont répondu ne pouvoir accepter les réclamations qui leur étaient présentées.

Les grévistes sont calmes et disséminés un peu partout. Ils ont rare d'en rencontrer par les rues un groupe de plusieurs. Cette particularité contribue, du reste, à la tranquillité qui règne au chef-lieu du canton et à Lys, où de nombreux étrangers de passage, non avertis, ne sauraient deviner que sévissent là d'importantes grèves.

TREFLE VAISSIER Savon Porte-Bonheur

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, 8 juin:

Soleil: lever, 4 heures; coucher, 7 h. 55.
Lune: nouvelle au 2 janvier quartier le 14.
Aujourd'hui: Saint-Médard; demain: Ste Félicité.
Ouverture du Tir Français. Première journée du concours. De midi à deux heures, bain gratuit au Stand.

LE FISC

contre les Commerçants Roubaisiens

Une pluie de contraventions pour n'avoir pas mis de timbres de quittance. — Une réunion de défense salle Pandore. Une pétition

On sait que de nombreux commerçants Lillois ont reçu dernièrement de l'Administration de l'Enregistrement, des avertissements d'amendes encourues pour n'avoir pas reçu du timbre de quittance de cent centimes, les décharges de coïts qu'ils avaient signées à un messager lillois M. Delbar. Ce messager opérait dans toutes la région et les commerçants roubaisiens qui empruntent ses services, furent aussi très nombreux. Une pluie de contraventions vient de s'abattre également sur eux. L'un d'entre eux, M. Petit, a pris aussitôt l'initiative de réunir tous ces collègues frappés et mardi soir à 5 heures, plus de 150 commerçants de notre ville se rencontraient dans une salle du Café Pandore, rue Pauvrée.

Un commerçant de Lille, M. Efbé, avait été prévenu et avait répondu à l'appel des commerçants roubaisiens.

Il assemblée nomma président M. Eugène Dujardin, tapissier-garnisseur, et MM. Petit, chapelier, et Bente, mercier, lui furent adjoints comme assesseurs.

M. Efbé de Lille prend alors la parole et en quelques mots rappelle les débuts de l'affaire. Le messager Delbar, frauduit la Cie du Nord. On connaît le petit truc qu'il employait: De complicité avec des agents des chemins de fer, il rassemblait tous les billets non poinçonnés des voyageurs Lille-Paris, il les découpait en deux parties avec un rasoir; et pour les rendre valables avec la date exacte, il collait au dos le verso d'un billet d'un parcours restreint Lille à Lives par exemple, qu'il avait également découpé. Il avait aussi des billets qui semblaient variables. Il les revendait moitié prix à des voyageurs en excédant de ceux-ci la prise en charge de 30 kilogrammes de bagages auxquels leur billet leur donne droit, il transportait ainsi à très bon marché, de nombreux colis. Mais le truc fut découvert et Delbar s'empressa de passer la frontière. On saisit ses livres. M. Desreumaux, qui fut liquidateur des congrégations, fut chargé de l'expertise. En vérifiant les papiers des messages, il trouva tous les récépissés que Delbar faisait signer aux commerçants de Lille, Roubaix, etc., quand il leur remettait les colis qui leur étaient destinés. Jamais il ne mettait de timbre.

M. Desreumaux s'empressa de faire part de sa découverte à l'enregistrement et c'est ainsi que les poursuites furent engagées.

M. Efbé affirme que M. Desrumaux « ce Duez lillois » s'est vanté devant témoins que « cette affaire coûterait plus d'un million aux commerçants lillois. » De fait, chaque contravention vaut 62 fr. 50 d'amende et il en est qui sont pris pour plusieurs milliers de francs.

Devant cette situation, il fallait se défendre. Tous les commerçants avaient agi de bonne foi. Combien de fois, en effet, signe-t-on des récépissés sans que l'on s'aperçoive de la marque du timbre: A la poste, à la gare, etc. Tous pensaient que le messager s'était mis d'accord avec le fisc. A Lille, un comité de défense s'est formé et s'est rendu chez l'inspecteur de l'enregistrement, qui a, d'ailleurs, accueilli aimablement les réclamations justifiées des commerçants. Avec lui, il fut décidé qu'une pétition collective serait faite et adressée au ministre pour demander remise de ces amendes. Plus de 1 500 signatures de commerçants, victimes de cette affaire, ont déjà couvert cette pétition.

M. Efbé, en terminant dit qu'il pensait demander aux commerçants roubaisiens de s'unir aux lillois pour signer cette pétition, comme d'ailleurs l'inspecteur de l'enregistrement l'indique lui-même dans la lettre d'avertissement. Mais un échange de vues se produit entre les auditeurs et il est décidé qu'on fera une pétition spéciale pour les Roubaisiens et qu'elle sera ensuite jointe à celle de Lille.

On nomme ensuite une délégation composée de MM. Dujardin, Masurel et Wassenove, chargée d'aller trouver M. Wicart, président de l'Union Commerciale, afin de lui demander de prêter le concours de l'Union.

Et après avoir voté un ordre du jour de remerciement à M. Efbé, pour son utile intervention, l'assemblée décide de convoquer pour jeudi soir, à 7 heures, au Café Pandore, rue Pauvrée, tous les commerçants touchés par une feuille de contravention. Le Comité espère que par un ne voudra manquer à cette réunion.

La Xe Fête annuelle de Tir

Résultats du concours de tir entre les compagnies de sapeurs-pompiers du Nord et du Pas-de-Calais.

Voici les résultats du classement de ce concours, qui a eu lieu dimanche, 5 juin:

CATÉGORIE A (OFFICIERS). — *Classement au meilleur centre, en une série de 4 balles.* — 1er, MM. Camille Deppris, sous-lieutenant, de Bavay, 0.355; 2e, Paul Ego, capitaine, de St-Amand, 0.420; 3e, Désiré Patin, capitaine, de Lille, 0.515; 4e, Albert Lebrun, lieutenant, de Lille, 0.565; 5e, Léonce Allart, lieutenant, de Lillers, 0.635; 6e, Paul Sterbecq, capitaine, d'Avesnes, 0.835; 7e, Louis Aldebbert, lieutenant, de Lille, 0.885; 8e, Achille Malaquin, lieutenant, de Raismes, 0.975; 9e, Adolphe Descamps, lieutenant, d'Avesnes, 0.1005.

Viennent ensuite: 10e, MM. Henri Leroy, sous-lieutenant, de Béthune; 11e, Désiré Delval, lieutenant, de Douai; 12e Emile Hu, lieutenant, de Seclin; 13e, J.-B. Delannoy, lieutenant, de Lourches; 14e, Gustave Leleu, lieutenant, de Lille; 15e, L. Crevel, sous-lieutenant, de Bavincourt; 16e, Joseph Eslin, capitaine, de Bapaume; 17e, Ernest Tasnon, lieutenant, de Saint-Amand-les-Eaux; 18e Aristide Mahieu, capitaine, de Béthune; 19e, Edouard Delacroix, lieutenant, de Biache-Saint-Vaast; 20e, Etienne Renard, sous-lieutenant, de Croix; 21e, Jules Flament, sous-lieutenant, de Tourcoing; 22e, Joseph Correz, sous-lieutenant, de Valenciennes; 23, Emile Macq, capitaine, de Roubaix; 24e, Thésée Masson, sous-lieutenant, de Béthune; 25e, Emile Dimé, sous-lieutenant, de Marly; 26e Denis Mérel, sous-lieutenant, de Roubaix; 27, Paul Mahieu, sous-lieutenant, de Lourches; 28, Duclermoutier, sous-lieutenant, de Lille; 29, Osmar Cuvilliez, capitaine, de Saulty.

CATÉGORIE B. — *Délégations de 4 tireurs par équipe, 4 balles par tireur.* — 1. Compagnies de Raimes, équipe n° 1, 118 points; 2. de Saulty, équipe n° 1, 117; 3. d'Avesnes, équipe n° 1, 105; 4. de Saint-Amand-les-Eaux, équipe n° 3, 111; 5. de Lille, équipe n° 1, 111; 6. de Valenciennes, équipe n° 3, 105; 7. de Lillers, équipe n° 1, 102; 8. d'Avesnes, équipe n° 5, 99; 9. de Saulty, équipe n° 2, 98; 10. de Bavay, équipe n° 2, 92; 11. de Saulty, équipe n° 3, 92; 12. de Saint-Amand-les-Eaux, équipe n° 1, 92; 13. de Béthune, équipe n° 1, 89; 14. de Marly, équipe n° 1, 85; 15. d'Arras, équipe n° 1, 84; 16. de Roubaix, équipe n° 2, 84; 17. de Valenciennes, équipe n° 1, 81; 18. de Bavincourt, équipe n° 1, 78; 19. de Lille, équipe n° 3, 77; 20. de Bavincourt, équipe n° 2, 72; 21. de Lille, équipe n° 2, 73; 22. de Seclin, équipe n° 1, 71; 23. de Lille, équipe n° 4, 69; 24. de Saint-Amand-les-Eaux, équipe n° 2, 66; 25. d'Avesnes, équipe n° 2, 64; 26. de Bapaume, équipe n° 1, 63; 27. de Marly, équipe n° 2, 62; 28. de Croix, équipe n° 2, 61; 29. de Fourmies, équipe n° 1, 59; 30. de Valenciennes, équipe n° 4, 59; 31. de Valenciennes, équipe n° 2, 58; 32. de Raismes, équipe n° 3, 55; 33. de Biache-Saint-Vaast, équipe n° 1, 54; 34. de Béthune, équipe n° 2, 54; 35. de Raismes, équipe n° 1, 53; 36. de Lourches, équipe n° 3, 52; 37. de Cysoing, équipe n° 1, 51; 38. d'Hersin-Coupigny, équipe n° 1, 49; 39. de Fresnes, équipe n° 1, 48; 40. de Lille, équipe n° 2, 46; 41. de Roubaix, équipe n° 3, 45; 42. de Douai, équipe n° 1, 44; 43. de Lourches, équipe n° 1, 42; 44. de Roubaix, équipe n° 4, 39; 45. de Douai, équipe n° 1, 37; 46. de Béthune, équipe n° 3, 34; 47. de Croix, équipe n° 1, 34; 48. de Roubaix, équipe n° 1, 30; 49. d'Erquinghem-Lys, équipe n° 1, 27; 50. de Lourches, équipe n° 5, 27; 51. de Armentières, équipe n° 1, 21.

CATÉGORIE C. — *Sous-officiers, caporaux et sapeurs. Classement au meilleur centre, en une série de 4 balles.* — 1. Faron, sapeur, de Lille; 2. Dubois, caporal, de Saint-Amand; 3. Silas, sapeur, de Raismes; 4. Pélabon, sapeur, de Raismes; 5. Destquart, caporal, de Bavincourt; 6. Schmidt, sapeur, de Marly; 7. Gordon, caporal, de Valenciennes; 8. Lambres, sergent, de Saint-Amand; 9. Wuilmin, sapeur, de Bavay; 10. Fourchet, sapeur, d'Avesnes; 11. Pringuet, clairon, de Bapaume; 12. Cot, caporal, d'Avesnes; 13. Serriaux, caporal, de Saint-Amand; 14. Cincenne, sapeur, de Raismes; 15. Devleeser, caporal, de Roubaix; 16. Mollets, caporal, de Saint-Amand; 17. Leduc, sapeur, d'Avesnes; 18. Druart, sapeur, d'Avesnes; 19. Lacroix, sapeur, de Lourches; 20. Dautriche, sapeur, de Lille.

21. Lemoinez, caporal, de Saint-Amand; 22. Lagrange, sergent, de Lille; 23. Herbecq, caporal d'Avesnes; 24. Lisioux, sapeur, de Bapaume; 25. Defasque, sapeur, d'Hersin-Coupigny; 26. Laillant, caporal, de Lourches; 27. Barry, sapeur, d'Avesnes; 28. Clément, sapeur, de Lille; 29. Caron, sapeur, de Saulty; 30. Boulain, sapeur, de Saint-Amand; 31. Lemire, sergent-major, de Lillers; 32. Starez, sergent, de Raismes; 33. Bouchez, sapeur, de Douai; 34. Pruvost, sergent-major, d'Avesnes; 35. Delanne, sergent-major, de Saint-Amand; 36. Regez, caporal, d'Avesnes; 37. Vandenbronck, sapeur, de Raismes; 38. Machel, sapeur, de Lillers; 39. Cattiaux, sergent, de Saint-Amand; 40. Segers, de Valenciennes.

41. M. Lobel, sapeur, de Raismes; 42. Dubois, caporal, de Saint-Amand; 43. Dufourmentel, sergent, de Bapaume; 44. Hiéry, sapeur, de Lourches; 45. Sart, sergent, de Valenciennes; 46. Donneaud, clairon, d'Elsamont; 47. Bourgeois, caporal, de Bavay; 48. Person, sergent-major, de Douai; 49. Muillet, sapeur, de Lourches; 50. Mullin, sergent, de Seclin; 51. Gravet, caporal, d'Avesnes; 52. Rousseau, sergent-major, de Fourmies; 53. Oequenant, sergent-fourrier, de Seclin; 54. Wavaire, sergent, de Lille; 55. Coudez, sapeur, de Roubaix; 56. Pidoux, sergent-major, de Lille; 57. Cailleu, caporal, d'Arras; 58. Fréhaut, caporal, de Lourches; 59. Miloot, sapeur, de Valenciennes; 60. Hénes, sapeur, de Lille.

61. MM. Leleux, sergent-major, de Bapaume; 62. Quiédon, tambour, de Lourches; 63. Vandenbroche, caporal, de Croix; 64. Godart, sapeur, de Fourmies; 65. Cernez, sapeur, de Lourches; 66. Dessara, sapeur, de Saint-Amand; 67. Delain, caporal, de Fourmies; 68. Maja, sergent-major, de Raismes; 69. Libert, sergent-major, de Béthune; 70. Lemotte, sapeur, de Marly; 71. Imbrecq, clairon, de Seclin; 72. Burny, sapeur, de Raismes; 73. Thibaux, tambour, d'Avesnes; 74. Dupesne, sapeur de Valenciennes; 75. Capiaux, caporal, de Lourches; 76. Rollet, caporal, de Biache-Saint-Vaast; 77. Blary, sapeur, de Marly; 78. Pouquet, sapeur, de Lille; 79. Cavrois, sergent, de Bavincourt; 80. Delannoy, sergent, d'Avesnes.

81. MM. Favier, sergent, de Lille; 82. Dolombe, sapeur, de Saint-Amand; 83. Vitry, caporal, de Bavay; 84. Cousin, sapeur, de Lourches; 85. Boulanger, sapeur, de Valenciennes; 86. Cappe, sapeur, d'Hersin-Coupigny; 87. Dumont, sapeur, de Bavay; 88. Lefebvre, sapeur, de Valenciennes; 89. Milot, sapeur, de Valenciennes; 90. Dupuyne, caporal, d'Avesnes; 91. Lucq, sapeur, de Roubaix; 92. Bouttemy, clairon, de Raismes; 93. Cartiaux, sapeur, de Raismes; 94. Candelier, sapeur, de Saulty; 95. Dorel, sapeur, d'Avesnes; 96. Hernant, caporal, d'Avesnes; 97. François, caporal, de Lourches; 98. Monty, sergent, de Biache-Saint-Waast; 99. Descamps, sapeur, de Saint-Amand; 100. Cuisinier, sapeur, de Biache-Saint-Waast.

L'arrivée des délégations militaires

Mardi, dès midi, les premières délégations militaires composées de quatre sous-officiers ou hommes de troupe des différents corps d'armée sont arrivées à Roubaix, afin de prendre part au concours de tir.

Après avoir reçu en gare des indications concernant leur logement, ils se sont rendus directement au Stand, où, au fur et à mesure, M. Robyn, trésorier, accompagné du lieutenant Pratte-Buisine, contrôlait leur arrivée.

Pendant toute l'après-midi, ce va et vient a provoqué aux abords du stand une animation d'autant plus grande que la plupart des tireurs se sont, sans tarder, livrés, à titre d'essai, à des exercices de tir.

Les représentants du Comité sont demeurés au Stand jusqu'à sept heures du soir afin d'inscrire les militaires qui ont continué à arriver pendant toute la soirée.

On comptait, à cinq heures du soir, les délégations d'une vingtaine de régiments, dont voici l'énumération:

Le 15e de ligne, de Laon; le 43e, de Lille; le 84e, d'Avesnes; le 1er, de Cambrai; le 54e, de Compiègne; le 67e, de Soissons; le 128e, d'Abbeville; le 120e, de Péronne; le 145e, de Maubeuge; le 36e, de Caen; le 87e, de Saint-Quentin; le 72e, d'Amiens; le 39e, de Rouen; le 74e, de Rouen; le 110e, de Dunkerque; le 8e, de Saint-Omer; le 73e, de Béthune. Le génie avait envoyé des représentants du 3e, d'Arras; les hussards, du 2e, de Senlis; l'artillerie, du 17e, de La Fère; les chasseurs à pied, du 8e, d'Amiens; les chasseurs à cheval, du 6e, de Lille, et du 19e, d'Abbeville; et les dragons, du 6e, d'Evreux.

Ces militaires, ainsi que ceux arrivés dans la soirée, et dont l'inscription continuera mercredi matin, prendront part au concours dans la journée.

LES FUNERAILLES DE Mlle BERTEAUX. — En assistant si nombreux aux funérailles de Mlle Berteaux, les Roubaisiens ont voulu rendre un hommage mérité à la femme de devoir, qui, pendant soixante-trois ans, a partagé la vie de son frère Mgr Berteaux, doyen de Saint-Martin.

Avec une douce aménité, elle a été l'intermédiaire discrète de tout ce que la douleur amène chez le prêtre qui s'est fait le consolateur de toutes les misères, le conseiller du riche et du pauvre, la providence des malheureux, le réconfort des désespérés.

Avec un tact infini, elle a encouragé les timides, souri aux miséreux, réconforté les douleurs morales. D'un geste aimable, elle ouvrait la porte du prêtre en ouvrant l'âme à la confiance.

Mlle Berteaux partageait l'estime générale, l'admiration, la reconnaissance que tous les Roubaisiens ont vouée au vénérable prélat qui a vieilli parmi eux, qui les a vus grandir, qui a baptisé leurs enfants, qui a partagé leurs joies et surtout leurs douleurs. Il n'est pas une maison où il n'ait apporté un rayon de soleil, pas une famille qui ne lui doive un conseil, un secours moral ou pécunier.

La femme discrète et bienfaisante qu'était la sœur, a partagé cette vie si bien remplie, tous les Roubaisiens ont voulu s'en souvenir au jour de ses funérailles.

Elles ont été célébrées en présence d'une très nombreuse assistance, composée de personnalités ecclésiastiques de la région, de tous les prêtres du décanat, de MM. les doyens et curés de Roubaix et des communes voisines, des anciens vicaires de Saint-Martin, des notabilités de la ville et de toutes les classes de la société, qui se confondaient dans une même manifestation de sympathie.

La levée du corps a été faite au presbytère par M. le chanoine Debacker, curé de Saint-Sépulcre; la messe a été chantée par M. le chanoine Timant, aumônier de la Congrégation de la Sainte-Union à Néchin, assisté de MM. les abbés Leroy, curé de Bersée, et Lecèvre, curé de Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix, tous trois anciens vicaires de Saint-Martin.

Dans le chœur avaient pris place Mgr Chrisciens, évêque de Colophon; Mgr Carlier, vicaire général de Cambrai; Mgr Margerin, recteur des Facultés Catholiques de Lille; M. le chanoine Péneaud, secrétaire particulier de Mgr le Coadjuteur de Cambrai, et son délégué.

Les élèves des écoles catholiques de la paroisse assistaient à la cérémonie funèbre.

Après l'absoute, le corps a été conduit directement à Saint-Amand-lès-Eaux, pour y être inhumé dans le caveau de famille.

Si la reconnaissance console, Monseigneur Berteaux a pu voir que Roubaix se souvient.

SUCCES SCOLAIRE. — Nous enregistrons avec plaisir le succès de Mlle Denise Pottier, élève des religieuses de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs (Roubaix, rue de l'Espérance), diplômée à Templeuve (Belgique).

Mlle Denise Pottier a obtenu le brevet élémentaire devant le jury de Paris, session du 1er juin.

FETES DE LA FRATERNITE. — Tous nos concitoyens s'intéressent à cette œuvre qui consiste, comme nous l'avons déjà dit, à venir en aide aux malades nécessiteux au moment où, convalescents, mais incapables encore de travailler, ils doivent quitter l'hôpital pour rentrer dans leurs familles.

MM. Kestelot et Lemaire, recueillent les dons en nature destinés à une grande vente de charité, qui aura lieu le 3 juillet; ils ont déjà reçu les offrandes d'un grand nombre de commerçants; or, plusieurs personnes de la classe aisée leur ont écrit pour manifester leur étonnement de n'avoir pas encore reçu leur visite.

Les membres du Comité sont très sensibles à ces encouragements qu'ils reçoivent pour la formation d'une œuvre éminemment philanthropique et qui, on peut le dire, manquait à Roubaix; et il ont décidé que MM. Kestelot et Lemaire visiteraient les boulevards de Paris et de Cambrai aujourd'hui matin, mercredi, suivis de leur calandre-automobile. Ils osent espérer que les dames de ces quartiers n'oublieront pas les pauvres convalescents et ils leur présentent à l'avance l'hommage de leur profonde reconnaissance.

L'AMICALE ET MUTUELLE DES OUVRIERS MUNICIPAUX a tenu son assemblée générale dimanche chez M. Willem, 56, rue de Mouvaux.

En l'absence de M. Alfred Hocque, retenu par ses occupations professionnelles à la dernière heure, c'est M. François, conseiller municipal, qui préside. Un grand nombre d'ouvriers municipaux sont présents. C'est une preuve que leur association prospère chaque jour et leur va droit au cœur.

M. Arents, secrétaire général, dans un rapport précis et documenté, rappelle les débuts difficiles de l'« Amicale et Mutuelle ». Il a fallu, dit-il, toute l'énergie et tout le dévouement des membres du bureau, pour grouper en quelques mois la majorité des ouvriers municipaux. Ceux-ci seraient l'unanimité si les chefs de service avaient fait tout leur devoir.

M. Arents signale les avantages de la société: soins médicaux et pharmaceutiques gratuits dès le premier jour de la maladie; indemnité journalière de deux francs dès la troisième semaine d'incapacité de travail; en cas de décès, indemnité de cent francs à la veuve et indemnité de cinquante francs à chaque orphelin jusqu'à concurrence de trois cents francs.

Au point de vue des intérêts professionnels le secrétaire général se félicite que l'« Amicale » ait obtenu la circulation à demi-tarif sur les tramways, l'installation, à la ferme de Trébouage, d'une boîte de secours, et d'une salle de douches; le paiement du salaire entier en cas d'absence dûment constatée pour assister, par exemple, aux obsèques de parents ou d'amis. D'autres améliorations qu'il serait trop long d'énumérer ont reçu l'approbation de l'administration municipale. Enfin, MM. Hocque et François, conseillers municipaux, ont pris l'engagement de faire aboutir les vœux concernant le stage des ouvriers auxiliaires, et l'obligation pour les ouvriers municipaux d'habiter Roubaix.

M. Arents termine en annonçant que les membres honoraires deviennent de plus en plus nombreux.

A Roubaix, déclare-t-il, on ne frappe jamais en vain à la porte des personnes fortunées dont les sentiments et la bourse sont toujours généreux. Un grand nombre de visites restent à faire; elles donneront, j'en suis certain, les mêmes résultats que les premières.

M. François adresse ses plus vives félicitations à M. Arents que secondent activement le vice-président M. Couillet, le trésorier-adjoint M. Willem et tous les membres de la commission. Ils recommandent aux adhérents de rester unis pour la défense de leurs intérêts moraux et pécuniaires.

N'obéissez qu'à votre conscience, ajoute M. François, et ne vous occupez jamais des sarcasmes des camarades qui ne pensent pas comme vous. Plus vous serez unis, plus vous serez forts! Plus aussi vous serez aidés. *Car je ne crois pas faire de surenchère en vous affirmant que mon collègue, M. Hocque et moi, nous sommes fort disposés à vous prêter notre concours le plus dévoué et le plus désintéressé pour que votre association soit vraiment amicale et utile.*

M. François est vivement applaudi et la réunion prend fin vers midi.

PIANOS AUTOMATIQUES pour cafés et estamin. Nouv. modèles, exécution supér. Vente et locat., Maison SORÉPEL, 138, Gde-Rue, Roubaix. Téléph. 21.12. 214·3

L'ADJUDICATION DU VILLAGE FLAMAND A L'EXPOSITION. — L'adjudication pour la construction du Village Flamand à l'Exposition de Roubaix, a eu lieu hier matin, à dix heures, dans une des salles de la Chambre de Commerce. M. Emile Dusart, entrepreneur, rue de Lille, à Roubaix, a été déclaré adjudicataire.

WOOD-MILNE seul talon bon marché, car il dure. Exiger le nom sur chaque talon. 4387a

LE SYNDICAT DES CABARETIERS ET DEBITANTS DE BOISSONS DE ROUBAIX ET SES CANTONS, nous prie d'insérer la communication suivante:

Les membres du syndicat sont informés que pour les consultations, renseignements professionnels, etc., ils doivent s'adresser au secrétaire, M. Alfred Vreck, rue Daubenton, 94, à Roubaix, tous les jours, après 6 heures du soir, ou les dimanches, de 10 heures à midi. Se munir du livret en règle.

Les collecteurs faisant en ce moment la recette de mai, les syndiqués qui peuvent le faire, sont priés de payer en même temps le mois de juin, la cotisation étant payable d'avance et par mois.

La commission compte sur la bonne volonté des syndiqués pour faciliter la besogne des receveurs.

Ils sont également avertis que les collecteurs n'ont pas qualité pour recevoir les démissions.

Toute démission doit être envoyée par écrit au président, et le démissionnaire doit la cotisation de l'année courante (art. 7 de la loi du 21 mars 1884, et art. 4 des statuts).

DES BRUITS DE COULOIRS nous apprennent que, dès leur entrée à la Chambre des Députés, tous les nouveaux élus se sont, avant tout, préoccupés de trois choses: choisir leur siège, adhérer au groupe de la R. P. et s'assurer que la buvette officielle était abondamment pourvue de Dubonnet, le tonique préféré de nos parlementaires, et dont le nom seul, rallie l'unanimité des suffrages. 4576-ad

LE RECENSEMENT DES CHEVAUX. — La Commission de classement des chevaux a commencé ses opérations mardi à Roubaix, sur le terre-plein du boulevard Gambetta (partie comprise entre la rue Dupleix et la Fontaine des Trois-Grâces).

Elle était composée de MM. Heneaux, lieutenant de cavalerie, président; Gibon, chargé du Bureau militaire de la Mairie, membre civil; Duchemin, brigadier au 15e régiment d'artillerie, secrétaire.

Dans cette séance, 235 chevaux ont été présentés devant la Commission.

THEATRES. — **Police extérieure:** circulation du public et des voitures. Distribution des billets.

Police intérieure: Entrée des spectateurs. Diverses interdictions. Places retenues. Place et rôle du commissaire de service.

Obligations des directeurs et des artistes. — **Mesures contre l'incendie.** — Voir le règlement de Police Municipale, en vente au prix de 5 fr. Librairie du « Journal de Roubaix », 71, Gde-Rue, Roubaix. 8776bd

ENCORE UNE AGRESSION NOCTURNE SUIVIE DE VOL. — Un vieil ouvrier couvreur, M. Florent Lefebvre, âgé de 58 ans, et demeurant à l'estaminet de M. Boussemart, à l'angle des rues des Filatures et Saint-Jean, regagnait tranquillement son logement dimanche, vers onze heures et quart du soir. Au moment où il cherchait à mettre sa clef dans la serr